



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

CHAMPIONNAT DU VAR DES VÉTÉRANS ET SENIORS-PLUS (VSP) RÈGLEMENT

ARTICLE I : Conditions générales

- 1.1. **Validité du règlement** : le présent règlement est applicable à partir de la saison 2025/2026 et jusqu'à ce qu'un nouveau ne l'annule.
- 1.2. **Organisation du tournoi** : le Championnat du Var des Vétérans et Seniors-plus est organisé chaque année, il se déroule sur 3 journées hors week-end.
Le Comité Varois confie à la commission VSP la charge de trouver des clubs organisateurs via un appel à candidatures.
- 1.3. **Conditions de participation** : tout joueur licencié A peut y participer à condition d'avoir l'âge requis : 50-64 ans : Senior plus et 65 ans ou plus pour les Vétérans.
Les joueurs qui auront l'âge de 50 ans dans l'année du tournoi peuvent participer sans obtenir le titre.
- 1.4. **Droits d'inscription** : ils sont fixés par le Comité Varois des Echecs : 30 euros.

ARTICLE II : Déroulement du tournoi

- 2.1. **Formule du tournoi** : le tournoi est un open au système suisse en 6 rondes. La cadence est de 60min + 30s par coup. Chacune des trois journées de compétition comporte deux rondes : une le matin et une l'après-midi.
- 2.2. **Règles du jeu** : les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur. Le tournoi est homologué FIDE.
- 2.3. **Retard**: Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.



COMITÉ VAROIS DES ÉCHECS

2.4. **Nullité** : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et le code de l'éthique de la FIDE. Il n'y a pas d'interdiction de proposition de nullité.

ARTICLE III : Appariements et classements

3.1. **Appariements** : les appariements sont effectués selon le système Suisse.

3.2. **Classements et départages** : Le classement est d'abord établi en fonction du nombre de points. Les éventuels ex-æquo sont départagés dans l'ordre par le Buchholz tronqué, le Nombre de Victoires et la Performance.

Les titres de Champion et Championne du Var sont attribués au meilleur joueur, joueuse varois de chaque catégorie.

ARTICLE IV : Prix

4.1. **La liste des prix** : Les prix sont décidés sur proposition de la commission VSP. La liste est affichée avant la troisième ronde du tournoi. Les prix sont partagés entre les ex-æquo. Ils ne sont pas cumulables.

ARTICLE V : Arbitrage

5.1. **Arbitre** : le ou les arbitres sont choisis par le Comité Varois des Échecs. Ils sont au moins AFO1.

L'arbitre principal du tournoi ou à défaut le DT du CVE est responsable de l'homologation.

5.2. **Publication des résultats** : l'arbitre a l'obligation supplémentaire d'envoyer dans les plus brefs délais :

- Les résultats du tournoi : grilles américaines, classements au directeur technique du CVE avec une copie au président du CVE et de CVSP et au responsable du site internet du CVE.
- Les boules papis sur le site de la F.F.E.